



Appel à projets

**Montage de Cours en Ligne Ouverts
et Massifs (CLOM, en anglais MOOC)**

2019-2020

AUF - DN - IFIC

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) vise l'amélioration qualitative (en s'alignant aux standards internationaux) et quantitative des formations dans l'enseignement supérieur et l'employabilité des étudiants diplômés en favorisant l'innovation et le développement des usages des technologies dans le domaine de l'éducation à distance afin de mettre en place une offre francophone de qualité partout dans le monde, en établissant une plus grande synergie et une plus forte solidarité active avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires.

Dans ce cadre, l'AUF, à travers l'Institut de la Francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC), lance un appel à projets pour faciliter la création de cours en ligne ouverts et massifs (CLOM, en anglais MOOC) dans la francophonie universitaire.

OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS	2
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	2
FORMES DE SOUTIEN DE L'AUF	2
CONDITIONS GENERALES POUR LE SOUTIEN	3
CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION.....	3
LE DOSSIER DE CANDIDATURE	4
LES MODALITÉS DE SÉLECTION.....	4
LA SOUMISSION DES DOSSIERS	4

OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

Ces dernières années ont connu une grande effervescence dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'Education (TICE). De nouvelles modalités technologiques et pédagogiques ont fait leur apparition et elles ont une influence sur la transmission du savoir en milieu universitaire.

Les CLOMs sont devenus la vitrine internationale de nombreuses universités et un symbole de la compétition qu'elles se livrent pour attirer des étudiants et asseoir leur e-réputation.

Le CLOM est un dispositif de formation qui favorise l'accès à la connaissance universitaire, à la culture et à la science. Il permet de s'initier ou de se perfectionner dans une matière : c'est essentiellement un outil de formation continue. Il peut également inciter les apprenants à poursuivre une formation dans une université.

Les projets de CLOM / MOOC débouchant sur une certification par l'intermédiaire d'un examen surveillé (l'AUF prenant en charge si nécessaire son organisation) seront favorisés. Un partenariat avec une autre université, un acteur de la société civile ou des représentants du secteur privé est également encouragé.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Seuls les établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, hors Union européenne et Amérique du Nord, peuvent présenter un projet (les projets issus d'établissements en Bulgarie et Roumanie sont acceptés).
- L'établissement porteur du projet peut proposer de dispenser sa formation en partenariat avec une ou plusieurs autres universités, quel que soit le rattachement géographique.
- Un partenariat avec le secteur socio-économique est un atout supplémentaire.
- Le projet est soumis par un établissement d'enseignement supérieur porteur et par un enseignant de rang professoral (titulaire d'un doctorat).
- Le CLOM doit être entièrement en langue française.
- Aucun domaine scientifique n'est ciblé en priorité et les propositions peuvent concerner tout niveau d'enseignement.

FORMES DE SOUTIEN DE L'AUF

L'AUF apporte un soutien techno-pédagogique ou financier à la création d'un nouveau dispositif de formation de type CLOM / MOOC. Ce soutien peut prendre plusieurs formes non exclusives qui consistent principalement à :

- Un accompagnement lors du développement du projet CLOM / MOOC jusqu'au lancement effectif de la formation, sur les aspects pédagogiques (méthodologies de l'enseignement), techniques (choix de la plateforme d'hébergement) et administratifs (modèle économique permettant d'assurer sa pérennisation au-delà du soutien de l'AUF).

- Une prise en charge d'une expertise lors de l'élaboration du projet de CLOM / MOOC apportée par un membre du réseau d'établissements AUF.
- Former l'équipe du projet à la production de contenus pédagogiques en format électronique et aux méthodologies de l'enseignement à distance à travers des ateliers de formation de type « Transfer ».
- Un accompagnement des formations CLOM / MOOC via la plateforme de gestion intégrée des formations internationales de l'AUF. Cet accompagnement porte sur la promotion des formations, la diffusion de l'appel à candidatures à l'échelle de la francophonie, la gestion des examens de certification, etc.
- Garantir et organiser la surveillance des examens de certifications (si besoin) pour le compte des établissements dans ses campus numériques francophones.

Les montants financiers accordés à la création d'un dispositif de formation de type CLOM sont donnés à titre indicatif car ils sont susceptibles d'évoluer en fonction des ressources et des priorités de l'AUF sont :

- 50 % du coût global sans dépasser 10 000 € pour un projet. Les apports en nature de l'AUF ne sont pas pris en compte dans ce plafond.

CONDITIONS GENERALES POUR LE SOUTIEN

Chaque porteur de projet s'engage à :

- Indiquer sur tous les documents le logo de l'AUF avec la mention « produit grâce au soutien de l'AUF ».
- Prendre en charge la gestion et le financement de l'hébergement du site de diffusion du dispositif CLOM concerné ainsi que son animation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Seront pris en compte pour l'évaluation de la proposition (outre la qualité globale du projet):

- Le nombre de partenaires académiques membres de l'AUF impliqués dans la formation et dont les cotisations sont à jour.
- L'existence de partenaire(s) du monde socio-économique.
- Le caractère pratique, la finalité professionnelle du CLOM et son orientation métier.
- Son insertion potentielle dans un cursus.
- Son originalité par rapport à la concurrence.
- L'existence d'un processus qualité de la formation.
- Déboucher à une certification avec délivrance de crédits universitaires.

Mais aussi :

- L'expérience professionnelle du porteur du projet.
- Les lettres de motivation de l'institution et du porteur du projet.
- La qualité de l'équipe réunie autour du projet.
- Le découpage en chapitres du cours et sa scénarisation.
- La qualité des éléments techniques (vidéo et éléments d'illustrations) pour les CLOM.

Un co-financement du diplôme par un tiers est un atout considérable.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Un établissement peut soumettre plusieurs projets pour l'appel. Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier particulier.

Le dossier à remettre doit être obligatoirement composé des éléments suivants :

- Une lettre d'engagement signée par un représentant légal de l'établissement du porteur du projet, qui indique le titre du cours proposé, l'identité de l'enseignant porteur du projet et les motivations de l'établissement pour répondre à cet appel.
- Le curriculum vitae détaillé de l'enseignant en charge du cours ou du coordonnateur du projet mettant en évidence son expérience en matière de TICE/ CLOM.
- Les curriculums vitae des membres de l'équipe pédagogique.
- Une fiche sur le(s) partenaire(s) éventuel(s).
- Une fiche précisant les principaux atouts dont l'établissement dispose pour mener à bien le projet et les principaux obstacles qui pourraient être rencontrés dans la mise en œuvre du projet.
- Une fiche détaillée décrivant l'organisation pédagogique de la formation proposée (modalités d'encadrement, tutorat, outils à disposition des apprenants, modalités de contrôle des connaissances...) et présentant une synthèse du cours (10 pages maximum) et un découpage de ce cours en chapitres.
- Le budget estimatif du projet.
- Des éléments d'illustration du cours (photos, présentations de type Powerpoint...);
- L'URL d'un enregistrement vidéo déposé sur un serveur (type Dailymotion ou YouTube) de l'enseignant candidat, expliquant son projet ou donnant à titre d'exemple une partie du cours qu'il proposera. Il ne s'agit que d'un enregistrement provisoire destiné à favoriser l'évaluation du projet, il pourra être supprimé à l'issue du processus de sélection.

Attention : les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.

Les documents doivent être transmis dans un format facilement lisible (pdf, doc, odt).

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

L'examen des propositions est assuré par le Collège Scientifique et Pédagogique de l'IFIC qui formule une proposition à l'intention du Conseil d'Administration de l'IFIC. Une décision sera par la suite arrêtée conjointement avec le recteur de l'AUF, en fonction des recommandations et des enveloppes budgétaires disponibles, du montant alloué à chaque projet.

LA SOUMISSION DES DOSSIERS

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le 31 Mars 2019.

Le dossier est à déposer uniquement sur <https://formulaires.auf.org>.

Pour toute question complémentaire, écrire à appel-clom@auf.org